

CHAMBRE DES COMMUNES

- 528 Pour payer l'indemnité complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor. 30,000 00

TRANSPORTS

SERVICES AÉRIENS

Division de l'aviation civile

- 618 Routes aériennes et aéroports—Fonctionnement et entretien, y compris les services d'éclairage, de radio et de météorologie—Crédit supplémentaire. 50,000 00

Spécial

- 619 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)—Crédit supplémentaire. 800,000 00
- 620 Contribution aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports—Crédit supplémentaire. 500,000 00

Division de la radio

- 621 Application de la Loi du radiotélégraphe et des règlements prescrits sous son empire—Crédit supplémentaire. 2,760 00
- 622 Élimination du brouillage prov. d'appareils électriques—Crédit supplémentaire. 22,100 00
- 623 Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)—Crédit supplémentaire. 12,865 00

SERVICE DES CANAUX

Spécial

- 624 Canaux—Améliorations, y compris le tunnel routier projeté sous le canal Lachine à la côte Saint-Paul—Crédit supplémentaire. (À voter de nouveau, \$49,550) 1,003,050 00

SERVICE DE LA MARINE

- 625 Services nautiques:
Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces, l'entretien, l'exploitation et les réparations—Crédit supplémentaire. 39,000 00
- 626 Divers services concernant la navigation et l'expédition, y compris la provision pour le règlement de réclamations en souffrance de l'*Imperial Board of Trade*, Londres, Angleterre, du chef de dépenses effectuées relativement aux marins canadiens indigents employés sur des navires britanniques d'inscription non canadienne et pour pourvoir à toutes réclamations futures qui peuvent surgir relativement aux marins canadiens indigents de tels navires britanniques—Crédit supplémentaire. 6,720 00